

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Delfingen Industry Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Société DELFINGEN INDUSTRY et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. ●

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. ●

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce. ●

Fait à Dijon et Exincourt, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Pour AUDITIS
Philippe DANDON
Associé

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI
Associé

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- . Le contrôle des comptes consolidés de la Société DELFINGEN INDUSTRY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes ●

OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 « Provisions pour autres passifs » qui expose les impacts sur les comptes consolidés des risques fiscaux. ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

La direction du Groupe DELFINGEN est amenée à retenir des jugements et estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs, les provisions et les impôts différés, exposées dans les notes 2-5, 2-10 à 2-15, 2-17 et 2-20 de l'annexe aux comptes consolidés. Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, revu par sondages les calculs effectués par la société, examiné la documentation disponible et vérifié que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2-8 et 2-11 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes mentionnées ci-avant donnent une information appropriée.

La note 2-18 précise les modalités d'évaluation des engagements de retraites et avantages au personnel fondés sur des actions. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que la note 2-18 de l'annexe aux états financiers consolidés fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. ●

Fait à Dijon et Exincourt, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Pour AUDITIS
Philippe DANDON
Associé

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI
Associé

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la Société DELFINGEN INDUSTRY SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications et les informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. ●

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1-2 de l'annexe aux comptes annuels « changement de méthode comptable » relative au reclassement à partir des comptes clos le 31 décembre 2009 dans des comptes de produits d'exploitation des refacturations de charges aux sociétés filiales qui étaient comptabilisées auparavant dans des comptes de transferts de charges. ●

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les titres de participation et les provisions pour dépréciation de ces titres constituées par votre société lorsque leur valeur nette comptable est respectivement supérieure à leur valeur d'utilité, ainsi qu'indiqué dans les notes 1-5 et 6 de l'annexe aux comptes annuels. Il en est de même pour ce qui concerne les créances rattachées à des participations et comptes courants groupe et les provisions pour dépréciation de ces actifs constituées lorsque la situation du débiteur laisse apparaître une probabilité de non remboursement, ainsi qu'indiqué dans les notes 1-5 et 6 de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion. ●

Fait à Dijon et Exincourt, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Pour AUDITIS
Philippe DANDON
Associé

Pour EXCO CAP AUDIT
René VERITTI
Associé

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
Rapports des Commissaires aux Comptes
Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
Projet de résolutions
Contrats de services
Consultation des documents juridiques

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Mesdames, Messieurs, les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues. ●

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration. ●

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ADMINISTRATEURS

Un Conseil d'Administration du 5 mars 2010 a autorisé votre société à rembourser les frais de déplacements engagés par les administrateurs suivants dans le cadre de réunions de travail ou du Conseil d'administration : Messieurs Juan Manuel DIAZ HUDER, Georges FRANCOIS, Cataldo MANGIONE, Michel de MASSOUGNES des FONTAINES et Madame Danielle LEVI-FEUNTEUN.

Ces remboursements sont effectués sur présentation de notes de frais ou de factures d'agences de voyage.

Le montant des remboursements de frais des cinq administrateurs cités précédemment s'est élevé à 11 155 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010. ●

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
 Rapports des Commissaires aux Comptes
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
 Projet de résolutions
 Contrats de services
 Consultation des documents juridiques

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice. ●

RÉMUNÉRATION D'UN COMPTE COURANT D'ASSOCIÉ

Le Conseil d'administration du 25 janvier 2008 a pris acte de la renonciation de Bernard STREIT, Président de ce même conseil, à la rémunération de son compte courant d'associé qui s'élève à 500 K€ au 31 décembre 2010. ●

CAUTIONS, GARANTIES, LETTRES DE CONFORT ET DE GARANTIE

Votre société a donné des engagements de cautions, garanties et/ou soutien dans le cadre d'opérations entre des tiers et des sociétés avec qui elle a des dirigeants communs. La nature de ces engagements, leurs montants et les parties sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

Nature de l'engagement	Sociétés ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaires	Montant de l'engagement
Contre garantie à caution bancaire	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	INCONTRO	Maximum 70 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TR-MARMARA	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 300 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PH-FILIPINAS	BASELL ASIA PACIFIC	Maximum 200 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN SK-NITRA	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN MA-CASABLANCA	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TN-TUNIS	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PT	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN FR-ANTEUIL	BASELL SALES & MARKETING	Maximum 1 000 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN MX-COAHUILA	BANCO JP MORGAN	Maximum 1 146 KUSD
Garantie à première demande	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	Maximum 112.5 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN TR-MARMARA	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	Maximum 750 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN FR-ANTEUIL	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	Maximum 750 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN PT SA	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	Maximum 750 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	Maximum 750 K€
Garantie à première demande	DELFINGEN SK-NITRA	SABIC FRANCE / IBERICA / EUROPE	Maximum 750 K€

DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
 Rapports des Commissaires aux Comptes
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
 Projet de résolutions
 Contrats de services
 Consultation des documents juridiques

Nature de l'engagement	Société ayant des dirigeants communs	Tiers bénéficiaire	Montant de l'engagement
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	CAIXA DE CREDITO AGRICOLA	Maximum 300 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	Banque BPN	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO POPULAR	Maximum 200 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BANCO BPI	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT-PORTO	BES BANCO	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	BES BANCO	Maximum 500 K€
Lettre de confort	DELFINGEN PT	MILLENIUM BCP	Maximum 1 000 K€
Lettre de garantie	DELFINGEN RO-VALAHIA	SC ALD AUTOMOTIVE SRL	Maximum 20 K€
Lettre de garantie	DELFINGEN PT-PORTO	BANCO COMMERCIAL PORTUGES	Maximum 157 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER	Maximum 50 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN TR-MARMARA	SAPLAST CTS	Maximum 50 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN PT-PORTO	THERMOPLASTIQUES COUSIN TESSIER	Maximum 30 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN PT-PORTO	INTEPLAST	Maximum 150 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN PT-PORTO	TECNOFORM	Maximum 100 K€
Cautions solidaire	DELFINGEN SK-NITRA	SAPLAST CTS	Maximum 50 K€
Lettre de patronage	DELFINGEN PT-PORTO	COFICAB	
Nantissement 119 978 titres	DELFINGEN FR-ANTEUIL	Banque de l'Economie, BPBFC, CIC Est, CAFC, BGL, HSBC, Société Générale	

Rapport du Président du Conseil d'Administration et rapport sur le contrôle interne
 Rapports des Commissaires aux Comptes
 Rapport spécial sur le plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions
 Projet de résolutions
 Contrats de services
 Consultation des documents juridiques

AVANCES DE TRÉSORERIE

Votre société peut mettre en place des avances sous forme de prêts ou emprunts avec des sociétés du groupe ayant des dirigeants communs.
 Ces prêts ou emprunts portent intérêts.
 Les sociétés partenaires, les conditions de rémunération, la situation au 31/12/2010 ainsi que les charges et produits comptabilisés au cours de l'exercice sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Sociétés partenaires	Conditions de rémunérations	Situation au 31/12/2010	Charges / produits de l'exercice
DELFINGEN GROUP	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 198 K€	Charges : 66 K€
DELFINGEN FR-ANTEUIL	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par puis à DELFINGEN INDUSTRY : 1 011 K€	Charges : 8 K€ Produits : 23 K€
DELFINGEN SK-NITRA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 251 K€	Charges : 19 K€
DELFINGEN TN-TUNIS	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 406 K€	Produits : 54 K€
DELFINGEN PT	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 2 569 K€	Produits : 92 K€
LIMA INMO	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 262 K€	Charges : 11 K€
DELFINGEN RO-TRANSILVANIA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 031 K€	Produits : 43 K€
DELFINGEN RO-VALAHIA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 1 032 K€	Produits : 37 K€
DELFINGEN PT-PORTO	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 570 K€	Charges : 42 K€
DELFINGEN IBERICA	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie à DELFINGEN INDUSTRY : 44 K€	Charges : 2 K€
DELFINGEN US	Taux : moyenne arithmétique du taux LIBOR USD 3 mois + 1% / an	Solde du prêt consenti par DELFINGEN INDUSTRY : 440 K€	Produits : 11 K€
DELFINGEN BR-SAO PAULO	Taux : 6% / an	Solde du prêt consenti par DELFINGEN INDUSTRY : 1 912K€	Produits : 106 K€
DELFINGEN Asia Pacific Holding	Taux : moyenne arithmétique du taux EURIBOR 3 mois + 1,5% / an	Avance consentie par DELFINGEN INDUSTRY : 885 K€	Produits : 16 K€

SOUS LOCATION IMMEUBLE

Votre société consent à DELFINGEN FR-ANTEUIL une sous location d'une partie des locaux industriels dont elle est locataire.
 Un contrat de sous location prévoyant une facturation mensuelle a été signé entre les deux parties. Le produit au titre de l'exercice clos le 31/12/2010 s'élève à 106 105 € H.T. ●

Fait à Dijon et Exincourt, le 13 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes,

Pour AUDITIS
 Philippe DANDON
 Associé

Pour EXCO CAP AUDIT
 René VERITTI
 Associé